



Compte rendu du Conseil Municipal

du ~~Mardi 23~~ décembre 2025;

20h30

Mairie – Salle du Conseil

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 18 décembre 2025, le conseil municipal est convoqué à la deuxième séance du conseil municipal qui aura lieu ce jour. Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Présents :

Le Maire, Gilles CHAROLLAIS

Les adjoints : Christine SATTA, Serge ORLUC

Les conseillers : Fabienne GARRIGUES, Thierry LEE, Fatma FAUROUS

Absent(s)/procuration(s) :

Gilles HOUSSIN (procuration Gilles CHAROLLAIS), Thierry ICHARD (procuration Fadma FAUROUS), Patrick ROCHY (procuration serge ORLUC), Maryline CANIVENQ, Aurélie LAMARQUE, Renaud LACK, Christophe MATHIEU, Sandrine MANZOCCO, Anthony CAPDEVILLE

6 présents 09 votants

Désignation secrétaire de séance : Christine SATTA.

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 04/11/2025

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

2- Compte rendu des décisions du Maire

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

3- Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Maire propose de ne pas exercer son droit de préemption urbain au profit de la CAGV sur l'immeuble, cadastré A545, sis à 966 Avenue des Pyrénées, d'une superficie de 224 m².

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

- 4- Examen de la demande de Monsieur Jacques Delmas relative à la cession d'un chemin appartenant à la commune et bordant sa propriété suite à la visite sur site

Vu l'historique de cette parcelle appartenant à la commune et formant un chemin ; suite à la visite sur site, il est proposé de refuser de procéder à la cession dudit chemin.

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

- 5- Projet de construction d'une centrale agrivoltaïque : avis à donner dans le cadre de l'instruction du permis de construire

Il s'agit d'un projet de construction d'une centrale agrivoltaïque au sol avec une co-activité agricole de type élevage ovin, au lieu-dit « Sardine », commune de La Croix-Blanche. Celle-ci s'étend sur environ 9.35 ha dont 2.6 ha environ d'emprise au sol pour les structures photovoltaïques.

Il rappelle que ce projet est porté par SEM AVERGIE et qu'il se situe dans la zone agricole du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

- 6- Renouvellement de la convention triennale de partenariat « Retraite CNRACL » avec le Centre De Gestion 47

Il s'agit de renouveler le partenariat existant depuis le 1^{er} juillet 2007 avec le CDG 47 prenant en compte les demandes des collectivités et des agents en activité, de la réglementation, des procédures, des évolutions et projets en matière de retraite, de l'approfondissement de la dématérialisation des échanges et de la poursuite du droit à l'information des agents CNRACL en activité.

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

- 7- Protection sociale complémentaire – Risque Santé : Détermination du mode de participation à la « Prévoyance » et du montant de la participation à compter du 01/01/2026

Le Maire propose de ne pas adhérer à la convention de participation du CDG 47 et de retenir les modalités de participation suivantes : la labellisation.

Il propose de définir un montant de participation employeur à la couverture du risque Santé de 20€/agent/mois.

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

- 8- Création du marché hebdomadaire sous la halle avec approbation du règlement de fonctionnement

Au terme de l'expérimentation de mettre en place un marché hebdomadaire, le vendredi après-midi qui s'est avérée concluante, le Maire propose, après avis des organisations professionnelles, de pérenniser la tenue du marché hebdomadaire le vendredi après-midi.

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

9- Fixation de la redevance de d'occupation du domaine public à l'occasion du marché hebdomadaire

Convocation envoyée le
06/03/2026 à 12:56:29

0.5€/mètre linéaire

1€/mètre linéaire avec électricité

Nous laissons au prochain conseil municipal l'application et/ou modification de ces tarifs et décidons de la gratuité pour le premier semestre 2026 soit juin 2026.

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

10- Fixation des tarifs communaux pour l'année 2026

Les tarifs restent identiques à l'exception d'une précision concernant les jours pour la location dans le but d'organiser un événement pour un enfant de la commune (exemple goûter) du lundi au vendredi uniquement, sont exclu les weekend.

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

11- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne : avis à donner sur la modification des statuts

Suite à la prise de compétence GEMAPI par les Agglomérations d'Agen et du Grand Villeneuvois, les statuts doivent être révisés.

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

12- Canalisation de transport de gaz : avis à donner sur la modification des servitudes d'utilité publique sur la Commune

Un projet d'arrêté préfectoral relatif aux servitudes d'utilité publique pour les canalisations de gaz présentes sur la commune est soumis à l'avis du Conseil municipal.

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

13- Demande de subventions (FACIL et amendes de police) pour le projet de sécurisation des entrées de bourg sur l'Avenue des Pyrénées

Dans un souci de faire ralentir les véhicules traversant le village et sécuriser les circulations de tous les usagers, un projet de création d'écluses et ralentisseur pourrait être aidé au titre du FACIL et des amendes de police.

Total des travaux HT	25 039.00 €	
Conseil départemental (FACIL taux de base 50%)	12 519,50 €	50,00%
Amendes de police	10 015.60 €	40,00%

Votes : 09 Abstention : 0

Convocation envoyée le
06/03/2026 à 12:56:29

AVIS FAVORABLE

14- Zone d'Accélération des énergies renouvelables : Complément à la délibération n°036/2025 Questions diverses

Il est nécessaire de compléter la délibération 036/2025 pour acter la désignation de ladite Zone d'Accélération et de mentionner les parcelles qui la composent afin d'éviter toute confusion.

Cette ZAENR est située au lieu-dit « Sardine » - Commune de La Croix-Blanche – d'une contenance de 93 505m², dont les parcelles cadastrales sont détaillées ci-après :

D302 : 51 630 m² - D824 : 11 395m² - D218 : 17 690m² - D217 : 6 995m² - D220 : 5 795m

Votes : 09 Abstention : 0 Contre : 0

AVIS FAVORABLE

Fin du conseil

21h45